



Déclaration liminaire de Sud Éducation 35 et de la CGT
Educ'action35
A la CAPD
du 25 mars 2024

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPD,

Une mobilisation importante dans l'éducation nationale est en cours **pour la défense de l'école publique, contre le "choc des savoirs"** et toutes les mesures et réformes qui détruisent notre service public : bac Blanc, Parcoursup, réforme de la voie professionnelle, SNU, l'uniforme à l'école, PACTE, refonte des programmes...

Nos organisations syndicales, dont la CGT Educ'action 35 et SUD éducation 35, soutiennent toutes les actions qui sont menées actuellement dans le département. **Nous appelons à poursuivre la mobilisation par tous les moyens, y compris par la grève, dans sa reconduction s'il le faut.**

Si nous rejetons le « choc des savoirs » dans sa globalité : dans le premier degré, nous revendiquons le **maintien d'un fonctionnement par cycles**, et non des prescriptions et évaluations annuelles comme évoquées dans la réforme.

Nous **refusons qu'on nous impose des méthodes d'enseignement** (Singapour ou autres) ou la **labellisation des manuels** scolaires et rappelons notre attachement à la **liberté pédagogique** : ce sont les enseignant-es qui sont les plus à même de choisir la méthode et les outils les plus adaptés à leurs élèves et à leur approche pédagogique.

SUD éducation 35 et la CGT Educ'action 35 dénoncent le **manque de moyens** pour l'école, en particulier pour **l'inclusion, les établissements prioritaires et la suppression de postes** pour la rentrée prochaine : le maintien des postes actuels voir le **recrutement massif d'enseignant-es** contribuerait à de meilleures conditions de travail, un nombre plus important de **remplaçant-es** et une acceptation systématique des **demandes de temps partiels** sur autorisation.

L'éducation a besoin d'un plan d'urgence : les personnels revendiquent une augmentation des salaires sans contrepartie, des recrutements, la titularisation des personnels contractuels, une formation adaptée au terrain et sur temps de classe (ce qui inclut le recrutement massif de Brigades formation dans le premier degré), une amélioration des conditions de travail et des moyens pour l'école inclusive à commencer par la création d'un statut de la Fonction publique pour les personnels AESH, avec un meilleur salaire et une meilleure formation.

La réponse de « l'École inclusive » n'est en effet que de la communication et met à mal les équipes scolaires, les élèves et leurs parents. Chaque élève ayant des particularités différentes (handicap, maladie, troubles divers, être EFIV ou allophone, en grande difficulté scolaire ou en zone prioritaire...). Elles nécessitent des moyens humains et matériels, de la formation spécifiques.

Les services publics, santé, social, éducation, ont besoin de moyens à hauteur de leur nécessité dans la société.

Concernant cette CAPD spécifiquement, nous revendiquons :

- Une **égalité salariale et des RDV de carrière non liés à l'avancement**, avec des augmentations générales des salaires, une évaluation coopérative et purement formative déconnectée de l'évolution des rémunérations. Plutôt qu'une mise en concurrence des collègues, une réduction du temps de service permettrait

concertation et échanges pédagogiques.

Nous revendiquons également la suppression de la classe exceptionnelle et une fin de carrière, pour tou-te-s, à l'indice du dernier échelon de l'actuelle hors classe.

A défaut de ces mesures, nous demandons une **réflexion sur la grille d'évaluation des Brigades** lors des entretiens de carrière, car les compétences évaluées ne correspondent pas aux réalités du poste.

- Nous revendiquons le travail d'équipe dans des écoles **sans supérieur hiérarchique et sans mise en concurrence des établissements** (ni loi Rilhac ni auto-évaluations).
- **Nous demandons l'abandon des Constellations**, formations obligatoires tous les 6 ans en mathématiques et en français, qui contraignent les enseignant-es dans leur choix de formation et correspondent rarement à leurs besoins (formations inclusion, premier secours, accueil d'élèves allophones...).
- **Nous demandons que les heures de formation par pairs (par exemple dans le cadre de réunions et de groupes de travail mis en place par l'ICEM) soient décomptées des 18 heures de formation obligatoire**, comme c'est le cas dans des départements voisins.
- **Nous serons vigilant-es à ce que l'affectation des TRS se fasse toujours plus en amont et au plus près des contraintes des agent-es pour la rentrée 2024** : Encore une fois, l'affectation des TRS se font encore souvent tardivement, avec des changements à la rentrée. Nous demandons à ce que l'administration prenne des mesures pour que les affectations des TRS se déroulent si possible dès le début du mois de juillet et sans changement de dernière minute, afin que les agent-es puissent préparer au mieux la rentrée.
- Enfin, nous dénonçons l'organisation du stage à plein temps et **nous revendiquons un autre statut pour les stagiaires, avec un retour à un concours à bac +3, suivi de deux années de formations rémunérées validées par un Master et avec une entrée progressive dans le métier.**

Merci de votre écoute